



Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias et de Madame Corinne CAHEN, Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n°6913 du 28 septembre 2022 de Madame la Députée Diane ADEHM concernant « Livres audio pour personnes non voyantes et malvoyantes ».

Tout en couvrant l'actualité de la littérature luxembourgeoise, le Média de service public 100,7 indique ne pas diffuser de livres audio dans son programme de radio. Il en va de même pour le service de radio en langue luxembourgeoise de RTL qui offre un programme composé d'informations, d'émissions de service, de divertissement et de musique s'adressant au public résident le plus large possible.

Une offre non-linéaire spécialisée de streaming ou de téléchargement semble en effet plus adaptée à l'écoute de livres audio que l'intégration de la diffusion de livres audio, qui durent souvent plusieurs heures, dans la grille de programmes d'une radio linéaire.

La Bibliothèque nationale du Luxembourg dispose par ailleurs d'une collection importante de documents audio, tout comme le Centre national de littérature, dont certains créés en collaboration avec le Média de service public 100,7.

Luxembourg, le 08 novembre 2022

Le Ministre des Communications et des Médias

(s.) Xavier Bettel